

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2010

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie le lundi 20 décembre à 20h30.

Présents :

M. CHRISTEL Daniel, Maire, Mme Élisabeth LÊ-GERMAIN, MM. Jean BEAUVICHE, Joël MICHAUD, Thomas LAGRANGE, adjoints, Mmes Nicole LEFEUVRE, Valérie PONSOT, MM. Gilbert BENAS, Eric DAVANTURE, Richard DRILLIEN, Jean DUPARD, Willy MINIAU.

Ont donné pouvoir : Patricia MICHELIN par Elisabeth LÊ-GERMAIN, Sylvie DELFORGE par Joël MICHAUD, Valérie PONSOT par Daniel CHRISTEL

Secrétaire de séance : Jean DUPARD

ORDRE DU JOUR

➤ Remplacement de l'installation de chauffage de l'école maternelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'état défectueux du chauffage de l'École maternelle, tombé en panne quelques jours avant les vacances de Noël.

L'installation est ancienne et le coût des réparations serait très élevé. Il faut dans l'urgence prendre une décision pour que le chauffage de l'école fonctionne normalement à la rentrée des congés.

Plusieurs entreprises ont été consultées, mais une seule a répondu favorablement et pourra effectuer les travaux pendant la période de fermeture de l'École. Il s'agit de Monsieur Michel PONSOT.

Deux solutions peuvent être envisagées : panneaux radiants moins onéreux ou radiateurs à accumulation (fluide caloporteur) avec programmation offrant un meilleur confort.

Après quelques échanges sur les avantages et les inconvénients de l'une ou l'autre solution, Monsieur le Maire propose de remplacer les convecteurs électriques existants par des radiateurs à fluide caloporteur (accumulation). Le montant des travaux est de l'ordre de 10 500,00 € HT, soit environ 13 000,00 € TTC.

Cet investissement peut être imputé sur le budget 2010 puisqu'il reste des crédits au chapitre 21 immobilisations corporelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de remplacer l'installation de chauffage électrique de l'École maternelle et opte pour des radiateurs à fluide caloporteur,

ACCEPTE le montant des travaux, estimé à 10 500,00 € HT, soit environ 13 500,00 € TTC.

DIT que cet investissement sera imputé au chapitre 21 sur le compte 2135 du budget 2010.

➤ **Questions diverses**

1. Activité « air-soft »

Une rencontre, à laquelle les chasseurs participaient, a eu lieu avec les responsables de cette association. Un avis favorable a été donné à la pratique de cette activité qui aura pour terrain d'évolution les anciennes carrières de Saint-Désert, hors période de piégeage des nuisibles. Cet avis favorable est délivré à titre précaire, révoquant à tout instant si des problèmes survenaient lors des séances qui se dérouleront les samedis et dimanches.

L'association s'engage à signaler sa présence à chaque entrée de la carrière pendant les périodes d'occupation, afin d'avertir d'éventuels promeneurs. Une convention règlera les rapports entre la commune et cette association.

Cette activité ludique qui s'adresse à des personnes majeures, consiste en jeux de rôle, les joueurs utilisent des reproductions d'armes de guerre pouvant tirer des billes en plastique biodégradables de quelques millimètres de diamètre.

2. Travaux de la RN 80

Par courrier du 7 décembre, le chef de service de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement a fait connaître à Monsieur le Maire la liste des travaux de remise en état des voies de circulation et autres aménagements auxquels elle procédera avant l'été 2011. Ce rapport est consultable en Mairie.

3. Diagnostic d'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées

La société SOCOTEC a rendu son rapport concernant le diagnostic d'accessibilité de la voirie aux personnes handicapées.

La mise aux normes si elle devait être réalisée dans l'immédiat représenterait une charge importante pour la commune. Outre les travaux d'infrastructure, ce rapport suggère quelques aménagements simples, facilement réalisables et à moindre coût.

4. Aménagement de la place Carrée

Monsieur GUILLOUX, architecte, a présenté l'état du projet chiffré de l'aménagement de la place Carrée. Il a tenu compte de certaines remarques qui lui avaient été faites. Cependant un doute subsiste sur la difficulté de manœuvre des bus et des camions (semi-remorques) pour accéder ou quitter la rue des Anciennes Halles ou la rue des Quatre Chemins.

Il convient donc de s'assurer que le tracé prévu permettra à ces véhicules de manœuvrer facilement. Une réunion avec la participation de Monsieur GUILLOUX sera organisée le samedi 8 janvier à 10 heures sur le terrain. Le tracé envisagé sera matérialisé par un balisage. La participation des véhicules concernés est souhaitable.

La séance est levée à 22h30.